

CPJEPS animateur des Activités et de Vie Quotidienne

Objectifs :

- Découvrir tous les publics et les différentes activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques et techniques
- Devenir un animateur polyvalent capable d'initier les pratiquants à toutes activités
- Être capable d'encadrer, d'animer et d'organiser tous les temps d'activités quotidiennes (accueil, repas, couchers, veillées, hygiène, ...) qui composent le métier d'animateur
- S'intégrer au sein des structures de loisirs afin de participer à la promotion des valeurs de l'éducation populaire

Public cible :

Notre CPJEPS est destiné aux personnes souhaitant travailler auprès de publics diversifiés :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 16 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS, issus d'un CAP AEPE
- En reconversion professionnelle
- Public sorti du système scolaire et/ou avec peu de qualification

Prérequis :

- Être dynamique
- Faire preuve d'initiative
- Avoir le sens du relationnel
- Volonté de transmettre
- Avoir l'esprit d'équipe
- Pas de diplômes initiaux requis

Déroulement de la formation :

1 octobre 2021 jusqu'au 2 septembre 2022

Pour le CPJEPS AAVQ sous **statut stagiaire de la formation professionnelle** :

2 jours en formation à IRSS par semaine : 530 h/an

3 jours en structure de stage par semaine : 861 h/an

Pour le CPJEPS AAVQ sous **statut salarié dont apprenti** :

2 jours en formation à IRSS par semaine : 530 h/an

3 jours en entreprise par semaine : 1106 h/an

Programme

UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel ✓ Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation ✓ Communiquer dans et pour sa structure
UC2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.) ✓ Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant ✓ Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics
UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure ✓ Concevoir l'organisation des activités ✓ Préparer l'évaluation de ses activités
UC4 : Animer des activités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conduire des activités dans plusieurs domaines ✓ Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité ✓ Evaluer ses activités

Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacune des UC. Il est nécessaire de valider chacune d'elles pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des UC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en place d'actions d'animation de vie quotidienne et soutenance
- Mise en place de séance d'animation d'activités et soutenance
- Dossiers et soutenance

Formateurs :

- animateurs socio-culturels
- Educateurs Sportifs
- Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs
- Intervenants professionnels

Effectif :

Entre 8 et 25 apprenants maximum en équivalent temps plein.

Planning de formation :

- **Rentrée** : 01 octobre 2021
- **Fin de formation** : 2 septembre 2022
- **Amplitude Horaire** : de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

Lieux de formation :

- IRSS Angers : 20, rue Saint Léonard – 49000 Angers

Tarifs 2021-2022 :

- 9,30 €/h en financement individuel personnel
- 10,40 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation ou Pro-A (ex période de professionnalisation) ...
- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'employeur

Taux de réussite 2019-2020 :

1^{ère} rentrée en octobre 2021

Validation des blocs de compétences (UC) :

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son CPJEPS.
- Cette validation se fait tout au long de la formation.
- Chacun des blocs présente 2 certifications.

Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- de candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à la rentrée fixée début octobre
- de l'entretien de candidature réalisé jusqu'au jour de la rentrée.

Les entrées en formation se réalisent généralement début octobre.

Equivalences et passerelles :

Annexe IV :

https://sports.gouv.fr/IMG/BO/mars2019/jsv_20190003_0000_0006.pdf

Poursuite de parcours et débouchés

- Le diplôme permet d'exercer au sein de ces trois secteurs professionnels : les entreprises du secteur de l'animation, le secteur du lien socioculturel et familial et les collectivités territoriales. Les différents emplois pouvant être pourvus sont : animateur enfance-jeunesse, animateur en centre de loisirs, animateur en accueil de loisir périscolaire, animateur de séjour de vacances, animateur socio-culturel. (Liste non exhaustive)
- Il est possible de poursuivre la formation avec un BPJEPS APT-LTP (brevet professionnel délivré par le ministère des sports) au sein de l'IRSS Angers. Par ailleurs, l'obtention du CPJEPS AAVQ permet l'allègement de l'UC4 du BPJEPS LTP.

- Le CPJEPS AAVQ permet de se présenter au concours d'adjoint territorial d'animation principal de deuxième classe (catégorie C).

Retrouvez les informations détaillées sur notre CPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.